

Les activités

Toutes les classes se rendent en bus une fois par semaine au gymnase d'Ecrouves et vont pendant un trimestre à la piscine de Toul.

Quelques projets réguliers au sein de l'école : école & cinéma, concerts pédagogiques, défi maths, journées jeux de société, classe de neige pour les CM2, carnaval, jardin potager..

Les coordonnées

Adresse :

École élémentaire la Justice
av Maréchal Joffre
54200 ECROUVES

Téléphones : 03 83 43 09 08
09 63 01 91 28

Adresse électronique :

ecole.justice@wanadoo.fr

Site Internet :

<http://ecoleecrouvesjustice.toutemonecole.com/>

INSCRIPTIONS DES NOUVEAUX ELEVES ANNEE 2017-2018

MERCREDI 17 MAI
De 8h00 à 12h00

JEUDI 18 MAI
de 8h00 à 12h00

MERCREDI 24 MAI
de 8h00 à 12h00

Autres jours possibles sur rendez-vous.

Lors de l'inscription, il est nécessaire d'apporter :

- Le certificat d'inscription délivré par la mairie même pour les élèves étant déjà scolarisés à la maternelle Gerdolle.

- Le livret de famille.

- Un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge (à savoir D.T.-POLIO) : le carnet de santé peut suffire.



Bienvenue à
l'école
de La Justice



L'école

Les classes

Liste de matériel

L'entrée des élèves se situe avenue du Maréchal Joffre côté Maternelle.

- ⇒ Au rez-de-chaussée se trouvent le bureau, les toilettes, la salle de restauration scolaire ainsi que la salle de l'accueil périscolaire.
- ⇒ Au premier étage, cinq salles de classe.
- ⇒ Au deuxième étage se trouvent deux salles de classe, la salle informatique et une grande salle utilisée pour les activités d'expression (art plastique, théâtre, chant,...) ainsi que la BCD.

Avec un effectif prévu d'environ 135 élèves, notre école comptera sept classes à la prochaine rentrée (6 classes classiques + 1 ULIS école).

L'équipe enseignante devrait rester assez stable.

A l'heure actuelle nous ne sommes pas encore en mesure de vous communiquer la répartition des niveaux dans les classes.

Le projet d'école



Par le projet d'école, nous nous efforçons de faire réussir au mieux les enfants en apportant une attention particulière à :

- Renforcer le langage écrit et oral.
- L'éducation culturelle et artistique, qui contribue à l'égalité de tous les élèves.
- La vie scolaire qui fait de la question éducative une préoccupation concertée de tous y compris des partenaires de l'école (parents, mairies, associations).

Pour la rentrée, les enfants doivent apporter **un cartable et une trousse tous les deux totalement vides.**

Les fournitures nécessaires au travail scolaire seront remises par les enseignants le jour de la rentrée, elles sont prises en charge par les crédits mairie. Toutefois, une petite liste complémentaire pourra vous être demandée en début d'année.

Vous devrez aussi fournir **une attestation d'assurance** (responsabilité civile et individuelle accident, obligatoire pour toutes les sorties).

Les horaires

| | | |
|----------|------------|---------------------|
| LUNDI | 8h30—11h45 | 13h30—16h05 |
| MARDI | 8h30—11h45 | NAP* ou 13h30—16h05 |
| MERCREDI | 8h30—11h45 | |
| JEUDI | 8h30—11h45 | NAP* ou 13h30—16h05 |
| VENDREDI | 8h30—11h45 | 13h30—16h05 |

Le périscolaire

Si vous souhaitez que votre enfant soit accueilli en **périscolaire (7h30 à 8h30 le matin et 16h05 à 18h30 le soir)** et/ou qu'il mange à la **cantine**, vous devez vous adresser **en mairie** pour constituer un dossier d'inscription à ce service.

Pour les **NAP le mardi ou jeudi après-midi***, l'inscription se fait également en mairie.

* (selon décision à venir de la municipalité)